

Séance plénière du 12 juin 2015

**Vœu adopté à l'unanimité**

De tout temps, la Champagne-Ardenne a été une terre de culture.

L'histoire de France y a laissé des empreintes tout autant indélébiles que glorieuses avec le sacre des rois à Reims, le moulin de Valmy et les taxis de la Marne. Malgré les guerres dont elle fut le théâtre et les invasions qui jalonnèrent son histoire, elle a conservé un très riche patrimoine, comme en témoignent, entre autres, la place Ducale à Charleville-Mézières, la porte Mars et la cathédrale de Reims, la basilique de l'Épine près de Châlons-en-Champagne, le centre médiéval de Troyes et son patrimoine religieux, la ville fortifiée de Langres.

De ce terreau sont nées les œuvres fécondes du comte Thibaut de Champagne (1201-1253), le trouvère le plus célèbre de son temps, d'Eustache Deschamps (v. 1340-v. 1405), auteur du premier art poétique en français, de Denis Diderot (1713 – 1784), philosophe des Lumières et encyclopédiste, d'Arthur Rimbaud (1854-1891), un des plus grands poètes français, et de Jean Cabut dit Cabu (1938-2015), caricaturiste et dessinateur de presse victime du terrorisme. Au XXI<sup>e</sup> siècle, la Champagne-Ardenne continue à cultiver les arts autour des grands pôles culturels que sont le Festival et l'Institut de la Marionnette à Charleville-Mézières, le Centre international du graphisme, le Festival de l'affiche à Chaumont, le Centre

National des Arts du Cirque à Châlons-en-Champagne, le Festival mondial de la photo animée à Montier-en-Der et les Nuits de Champagne à Troyes.

Novatrice, la Champagne-Ardenne a depuis l'origine mis en œuvre une politique culturelle forte pour son territoire en créant en 1983 l'ORCCA, l'Office Régional Culturel de Champagne-Ardenne. Son excellence culturelle a rapidement été dupliquée par d'autres régions et ne s'est jamais démentie durant ses 31 années d'existence. En 2015, la Région Champagne-Ardenne entend poursuivre, prolonger et amplifier cette innovation culturelle en inventant le premier « Parlement régional culturel ». Cette « interface partenaire », souhaitée par le CESER de Champagne-Ardenne dans son avis du 13 juin 2014, va permettre « de tisser ou de renforcer les liens indispensables entre le monde de la culture et les territoires ».

Cette forme nouvelle de gouvernance culturelle partagée sera tout autant un outil au service de la Conférence territoriale de l'action publique qu'un point d'appui performant pour la future Direction Régionale des Affaires Culturelles de la nouvelle Région dans laquelle l'actuelle Champagne-Ardenne entend poursuivre et amplifier le rayonnement et le dynamisme culturel.

Le CESER formule le vœu que l'État, en implantant à Châlons-en-Champagne sa future Direction Régionale des Affaires Culturelles, donne un signal fort aux acteurs régionaux, qui vont participer à cette nouvelle instance culturelle, force de concertation et de propositions.